

D2023-126

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

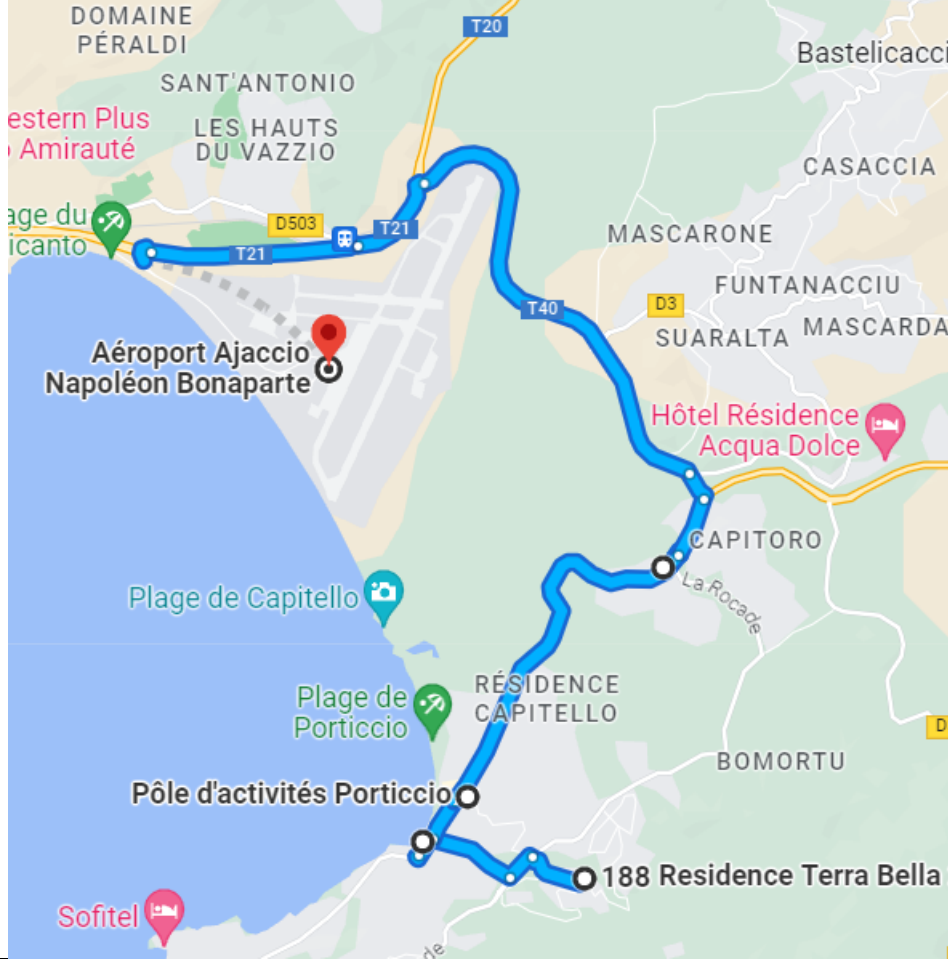
DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Lescuyer Tourisme
Raison sociale de l'entreprise	Corsica Xcursions
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Voire fichiers joints
Département d'établissement de l'entreprise	Corse du Sud

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%	

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

<ul style="list-style-type: none"> • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés 	
<p>Origine² de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Arrêt Terra Bella 2</p> <p>Agosta Plage, 20166 Grosseto-Prugna</p> <p>Latitude : 41.887298 Longitude : 8.816302</p>
<p>Destination³ de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Aéroport Napoléon Bonaparte Ajaccio</p> <p>Rte de Campo Dell Oro, 20090 Ajaccio</p> <p>Latitude : 41.920042 Longitude : 8.792807</p>
<p>Itinéraire(s) envisagé(s)</p>	
<p>Temps de parcours</p>	<p>16 minutes</p>

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

(en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	8 places par horaire / 4 trajets / chaque samedi des mois de juillet et août

Service n°1				
Lieux de prise en charge	Horaire de prise en charge	Tarif à la place	Nbre de places à la vente	Période d'activité de la ligne
Hôtel Radisson	5h15	16€	8	Tous les samedis des mois de juillet et aout.
Résidence Les Jardins du Fort	5h25	12€		
Résidence Terra Bella 1	5h30			
Résidence Terra Bella 2	5h35			
Office de tourisme Porticcio	5h40			
Pôle d'activités Porticcio	5h45			
Bénista	5h50	10€		
Lieu de dépose	Horaire de dépose			
Aéroport Napoléon Bonaparte	6h			

Service n°2				
Lieu de prise en charge	Horaire de prise en charge			
Aéroport Napoléon Bonaparte	6h			
Lieu de dépose	Horaire de dépose	Tarif à la place	Nbre de places à la vente	Période d'activité de la ligne
Bénista	6h10	10€	8	Tous les samedis des mois de juillet et aout.
Pôle d'activités Porticcio	6h15	12€		
Office de tourisme Porticcio	6h20			
Résidence Terra Bella 2	6h25			
Résidence Terra Bella 1	6h30			
Résidence Les Jardins du Fort	6h35			
Hôtel Radisson	6h45	16€		

Service n°3				
Lieux de prise en charge	Horaire de prise en charge	Tarif à la place	Nbre de places à la vente	Période d'activité de la ligne
Hôtel Radisson	6h45	16€	8	Tous les samedis des mois de juillet et aout.
Résidence Les Jardins du Fort	6h55	12€		
Résidence Terra Bella 1	7h			
Résidence Terra Bella 2	7h05			
Office de tourisme Porticcio	7h10			
Pôle d'activités Porticcio	7h15			
Bénista	7h20	10€		
Lieu de dépose	Horaire de dépose			
Aéroport Napoléon Bonaparte	7h30			

Service n°4				
Lieu de prise en charge	Horaire de prise en charge			
Aéroport Napoléon Bonaparte	7h30			
Lieu de dépose	Horaire de dépose	Tarif à la place	Nbre de places à la vente	Période d'activité de la ligne
Bénista	7h40	10€	8	Tous les samedis des mois de juillet et aout.
Pôle d'activités Porticcio	7h45	12€		
Office de tourisme Porticcio	7h50			
Résidence Terra Bella 2	7h55			
Résidence Terra Bella 1	8h			
Résidence Les Jardins du Fort	8h05			
Hôtel Radisson	8h15	16€		